

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-207 du 19 Mai 1988

Portant approbation du Budget Prévisionnel, Exercice 1988, de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (O.R.T.B.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU La loi N° 81-012 du 10 Octobre 1981 portant création de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (O.R.T.B.)
- VU Le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- SUR Proposition du Ministre de l'Information et des Communications,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Mai 1988,

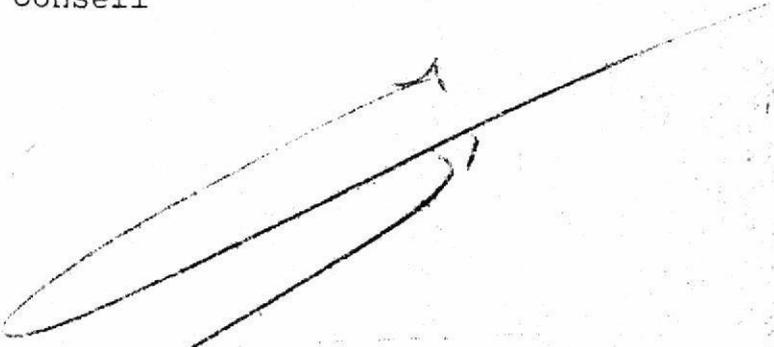
DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (O.R.T.B.) pour l'Exercice 1988, tel qu'annexé à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

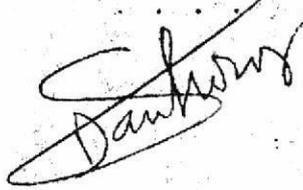
Fait à Cotonou, le 19 Mai 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

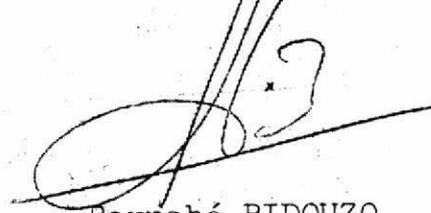
.../...

Le Ministre de l'Information
et des Communications,



Soulé DANKORO
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CPC 2 MFE-MIC 8 AUTRES MINISTERES 13
SGCEN 4 SPD 1 DPE-INSAE 4 BCP 1 UNB-FASJEP-ENA 2 ICCT-GDE CHANC. 2 IGE
ET SES SECTIONS 3 BN-DAN 2 DB-DCF-DSDV-DTCP. DI 10 ORTB 4 CCIB 1 JORPE